

Pénibilité

Au Matériel : Grâce à la CGT, le dossier pénibilité évolue dans le bon sens !



La CGT vient d'obtenir la reconnaissance des emplois des anciens salariés de l'entreprise Cadoux, comme emploi à la pénibilité avérée.

Pour bien mesurer ce que cette avancée représente, un bref historique est nécessaire.

En effet, la société CADOUX et toutes les entreprises qui l'ont précédée intervenaient pour le compte de la SNCF dans l'enceinte de l'atelier de Saint Pierre des Corps.

Après la grande grève de 1920, nombre de salariés de la société CGCEM, qui travaillaient à la maintenance des voitures appartenant à la société de chemin de fer privé assurant la liaison Paris Orléans, furent révoqués.

Une réintégration d'une partie des effectifs ne fut possible que suite à de nombreuses mobilisations.

En 1937, lors de la nationalisation des sociétés privées de chemins de fer et de la création de la SNCF, l'atelier de maintenance de Saint Pierre des Corps fut créé. Mais le marché fut de nouveau confié à une société privée celle-ci devenue CIMT, cette situation perdura jusqu'en 1961, date à laquelle le marché fut repris par l'entreprise CADOUX. Et comme souvent dans ces situations, le personnel resta en place et changea uniquement d'employeur.

En 1974, la SNCF décida de réduire ses marchés de maintenance confiés aux entreprises privées, fit pression sur la société CADOUX et menaça, par ce biais, l'activité de l'atelier et donc l'emploi de plusieurs centaines de salariés.

Ce n'est qu'au prix de hautes luttes impulsées par la CGT, dont notamment d'un référendum interne, qu'en 1983, le ministre des transports de l'époque, Charles FITERMAN, a intégré les salariés de l'entreprise CADOUX à la SNCF avec la prise en compte intégrale de leur ancienneté.

Donc, avec 90 ans de présence sur le site et une constance sans faille dans l'activité ferroviaire pour le service public, en toute légitimité, les « ex-Cadoux » s'attendaient à ce que les mesures concernant la pénibilité sur notre filière s'appliquent d'office à eux.

C'était sans compter sur l'attitude de la direction générale de la SNCF !!!

Dans un premier temps, **un refus catégorique de leur reconnaître ce droit leur à été adressé.**

Notre **fédération avec le syndicat CGT de Saint Pierre des Corps** s'est donc immédiatement emparée du dossier et **a multiplié les recours et les interventions** dans les différentes instances appuyé par un rapport de force afin que cesse cette injustice.

Aujourd'hui, force est de constater que ces mobilisations ont porté leur fruit car la direction a enfin tranché, non sans mal, sur ce dossier en faveur des revendications de notre organisation syndicale et des agents.

La lutte doit continuer et le rapport de force tant sur les questions de pénibilité que sur l'emploi, les salaires, les facilités de circulation, le service public, etc...

En cela, la journée d'action unitaire interprofessionnelle du 26 mai prochain doit se traduire par une grève de haut niveau dans nos établissements.

Montreuil, le 18 mai 2009

Je souhaite :

- prendre contact
 me syndiquer



NOM : Prénom :

Adresse :

.....

Code Postal : Ville :

Date de naissance :/...../.....

Etablissement :

Bulletin à remettre à un militant CGT ou à renvoyer à la Fédération CGT
des Cheminots - 263, rue de Paris - Case 546 - 93515 Montreuil Cedex

Ce bulletin est aussi disponible en ligne sur notre site internet : www.cgtcheminot.fr